



Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Membres votants : 29

Le 3 juillet 2024 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GURVAN KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 27 juin 2024. Publication de la convocation le : 27 juin 2024.

Etaient présents :

M. GURVAN KERLOC'H, M. GEORGES CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER.

Etaient absents :

M. Éric BOSSER a donné procuration à M. GURVAN KERLOC'H
M. Éric KERDRANVAT a donné procuration à M. GEORGES CASTEL
M. Tony VORMS a donné procuration à Mme Sandrine URVOIS
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT
M. Daniel QUEMENER a donné procuration à Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 05 JUL. 2024

Délibération n° 2024-074 : Cession d'une voie d'accès Rue Pierre Brossolette

Rapporteur : Mme Véronique MADEC

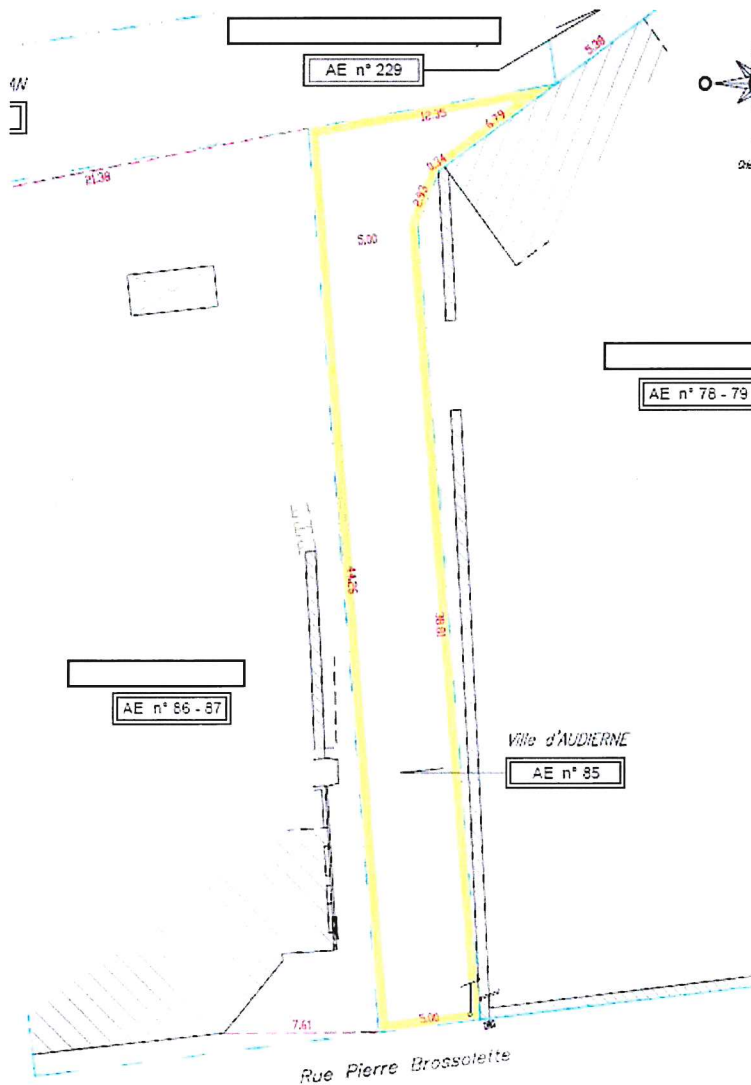
M. Le Maire expose à l'assemblée :

La commune propose de céder une voie d'accès incorporée récemment dans le domaine privé communal par le biais d'une procédure de bien sans maître.

La surface de la parcelle cédée a été bornée par la commune et représente 237 m².

La commune va procéder à une mise en vente publique au prix de 2€/m².

Une servitude de passage sera actée pour les riverains afin de ne pas modifier l'accès de leurs habitations.



Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 19 juin 2024,

Entendu l'exposé M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Autoriser la mise en vente de la parcelle AE85 d'une surface de 237 m² au prix de 2€/m² ;
- Autoriser M. le Maire à signer tout document et réaliser toute démarche liée à cette cession chez le notaire désigné par les parties ;
- Autoriser M. le Maire à réaliser toute démarche liée à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOCH



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS